

DANS CE CADRE	Académie :	Session :	Modèle E.N.
	Examen :	Série :	
	Spécialité/option :	Repère de l'épreuve :	
	Epreuve/sous épreuve :		
	NOM (en majuscule, suivi s'il y a lieu, du nom d'épouse)		
	Prénoms :	n° du candidat	
Né(e) le :	(le numéro est celui qui figure sur la convocation ou liste d'appel)		

NE RIEN ECRIRE

CALCULETTES TOUS TYPES INTERDITES

Rendre la totalité du sujet agrafé en bas à gauche.

LEGISLATION PHARMACEUTIQUE (sur 12 points)

Le document ci-dessous représente le conditionnement d'une boîte d'OROPIVALONE.

oropivalone bacitracine
Tixocortol - Bacitracine
comprimés à délitement buccal

32512110400174
OROPIVALONE Bacitracine
40 Comprimés
eur. 2,65 *VIGN f. 17,40

oropivalone bacitracine
Tixocortol - Bacitracine
40 comprimés à délitement buccal
Médicament autorisé n° 325 121.1

oropivalone bacitracine
Tixocortol - Bacitracine
92419 COURBEVOIE Cedex

oropivalone bacitracine
Tixocortol - Bacitracine
C.A. 1 2013

COMPOSITION
Tixocortol pivalate 1,5 mg
Bacitracine-zinc 200 U.I.
Excipient q.s.p. un comprimé

NE PAS LAISSER À LA PORTÉE DES ENFANTS

Dans quels cas utiliser ce médicament, dans quels cas ne pas l'utiliser, sportifs, posologie et mode d'administration, effets non souhaités et gênants : consulter la notice.

MODE ET VOIE D'ADMINISTRATION
Voie buccale. Laisser fondre sans croquer.

MISES EN GARDE SPÉCIALES
Lire attentivement la notice avant utilisation.

LISTE DES EXCIPIENTS QUI ONT UN EFFET NOTOIRE
Dériver terpéniques

Uniquement sur ordonnance

12790/0202/00

1) A partir de ce document indiquer :

- 1-1 la ou les D.C.I de ce médicament
- 1-2 la forme pharmaceutique
- 1-3 le nombre d'unités thérapeutiques
- 1-4 le numéro d'AMM
- 1-5 le laboratoire fabricant
- 1-6 la date de péremption

CAP EMPLOYE EN PHARMACIE	SUJET	Code : 50 331 04	SESSION 2002
EPREUVE : Environnement économique juridique	Durée : 1 heure	Coefficient : 2	Page : 1/5

NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

2) Indiquer la signification de :

2-1 D.C.I

2-2 A.M.M.

3) Le médicament porte une vignette bleue.

3-1 Donner son taux de remboursement par la sécurité sociale.

3-2 Indiquer le taux restant à la charge de l'assuré ou de sa mutuelle.

4) Cette spécialité appartient à la liste II des substances vénéneuses.

4-1 Préciser la couleur du filet du rectangle imprimé sur le conditionnement.

4-2 Est-elle renouvelable ? Justifier votre réponse.

Le document suivant représente la notice de la spécialité OROPIVALONE.

5) Replacer dans le texte page 3/5 sur les pointillés les termes suivants :

5-1 contre indication

5-2 condition de délivrance

5-3 interactions médicamenteuses

5-4 indications thérapeutiques

5-5 effets indésirables

5-6 posologie et mode d'administration

CAP EMPLOYE EN PHARMACIE	SUJET	Code : 50 331 04	SESSION 2002
EPREUVE : Environnement économique juridique	Durée : 1 heure	Coefficient : 2	Page : 2/5

NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

oropivalone bacitracine

Tixocortol - Bacitracine

comprimés à délitement buccal

COMPOSITION

Tixocortol pivalate 1,5 mg
Bacitracine-zinc 200 U.I.
Excipient : arôme naturel de menthe, gélatine, glucose, stéarate de magnésium, saccharose, qsp 1 comprimé.

FORME ET PRÉSENTATION

Comprimés à délitement buccal, boîte de 40 : A.M.M. 325 121.1.
Remboursé par la Sécurité Sociale. Agréé pour les collectivités.



* DANS QUELS CAS UTILISER CE MÉDICAMENT

- Traitement local des affections de la bouche et de la gorge.
- Suite d'ablation des amygdales.
Si l'infection persiste ou s'aggrave, consulter votre médecin.

ATTENTION !

* DANS QUELS CAS NE PAS UTILISER CE MÉDICAMENT

Ce médicament NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ dans les cas suivants :
- Antécédents allergiques.
- Enfants de moins de 6 ans, en raison de la forme pharmaceutique peu adaptée (risque de fausse route).

EN CAS DE DOUTE, IL EST INDISPENSABLE DE DEMANDER L'AVIS DE VOTRE MÉDECIN

* AFIN D'ÉVITER D'ÉVENTUELLES INTERACTIONS ENTRE PLUSIEURS MÉDICAMENTS, IL FAUT SIGNALER SYSTÉMATIQUEMENT TOUT AUTRE TRAITEMENT EN COURS À VOTRE MÉDECIN OU À VOTRE PHARMACIEN.

GROSSESSE ET ALLAITEMENT :

En cas d'allaitement, il est préférable de ne pas utiliser ce médicament.
D'une façon générale, il convient au cours de la grossesse ou de l'allaitement de toujours demander avis à votre médecin ou à votre pharmacien avant d'utiliser un médicament.

SPORTIFS :

Sportifs, attention, cette spécialité contient un principe actif pouvant induire une réaction positive des tests pratiqués lors de contrôle antidopage.

* COMMENT UTILISER CE MÉDICAMENT

Utiliser chez l'adulte et l'enfant de plus de 6 ans en raison de la forme pharmaceutique peu adaptée.
Voie buccale.
Laisser fondre 4 à 10 comprimés par jour, sans les croquer ni les avaler jusqu'au délitement complet.
En raison des indications visées, la durée d'administration de ce corticoïde sera la plus courte possible et ne devra pas dépasser habituellement 8 à 15 jours.

* EFFETS NON SOUHAITÉS ET GÊNANTS

Des réactions d'intolérance locale (picotements) peuvent survenir en début de traitement.
De rares réactions locales de type allergique (manifestations locales cutanées, œdème superficiel du visage et/ou des muqueuses et exceptionnellement laryngées) ont été signalées.
Elles cèdent à l'arrêt du traitement.
En cas de survenue de telles manifestations, consultez votre médecin.
SIGNEZ À VOTRE MÉDECIN OU À VOTRE PHARMACIEN TOUT EFFET NON SOUHAITÉ ET GÊNANT QUI NE SERAIT PAS MENTIONNÉ DANS CETTE NOTICE.

* CE MÉDICAMENT EST INSCRIT SUR LA LISTE II.

VOTRE PHARMACIEN NE POURRA VOUS EN DÉLIVRER QUE SUR PRÉSENTATION DE VOTRE ORDONNANCE.
CE MÉDICAMENT VOUS A ÉTÉ PERSONNELLEMENT PRESCRIT DANS UNE SITUATION PRÉCISE :
- NE PAS LE RÉUTILISER SANS AVIS MÉDICAL.
- NE PAS LE CONSEILLER À UNE AUTRE PERSONNE.

CONSERVATION

Ne pas dépasser la date limite d'utilisation indiquée en clair sur l'emballage.

6) Donner la définition d'une spécialité pharmaceutique.

CAP EMPLOYE EN PHARMACIE	SUJET	Code : 50 331 04	SESSION 2002
EPREUVE : Environnement économique juridique	Durée : 1 heure	Coefficient : 2	Page : 3/5

NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

CONNAISSANCE DES INSTITUTIONS (sur 8 points)

P O L I T I Q U E

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Les femmes descendent sur la ville

Les 11 et 18 mars, certains d'entre vous votent. Pour la première fois, dans les communes de plus de 3 500 habitants, la moitié des candidats seront des... candidates. Une révolution politique pour forcer l'évolution des idées ?

Les femmes n'ont pas de temps à perdre. Pas le temps d'attendre que la société évolue toute seule. Elles représentent 51,4 % de la population et 53 % des électeurs. Mais n'ont que les miettes d'un pouvoir politique largement aux mains des hommes (voir les graphiques). Pour forcer les partis à s'ouvrir aux dames, la loi sur la parité du 6 juin 2000 prévoit que les listes de candidats seront composées pour moitié de femmes. Cela s'applique à toutes les élections, sauf aux municipales pour les communes de moins de 3 500 habitants (qui représentent quand même 93 % de nos 36 500 communes) et les cantonales (dont le mode de scrutin est particulier). Pas de temps à perdre, c'est aussi une promesse d'une bonne partie de ces femmes candidates : elles sont persuadées

qu'elles sauront accélérer les réunions et surtout les décisions du conseil municipal. Pourquoi ? Parce que beaucoup savent déjà, plus que les hommes, jongler entre leur vie de famille et leur carrière, et donc aller à l'essentiel.

Candidates ? Oui. Elues ? Pas si sûr

«L'attente envers ces nouvelles femmes politiques est énorme, s'inquiète un peu Claire Bernard, secrétaire générale de l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes. Certains les parent de toutes les vertus. Elles sont censées avoir davantage l'esprit pratique, être plus proches des soucis quotidiens des habitants, être moins fascinées par le pouvoir que les hommes...» Avec l'arrivée en masse de femmes dans les conseils municipaux, des dossiers né-

gligés, comme le manque de crèches, seront sans doute mieux défendus. Mais Claire Bernard prévoit quelques déceptions lorsqu'on s'apercevra qu'elles ne sont, pour la plupart, ni pires ni meilleures que les hommes.

Des femmes hésitent à se porter candidates, se demandant si elles seront à la hauteur. Les hommes se posent plus rarement la question, car la société française reste dominée par les hommes, dans l'économie comme en politique. De fait, certaines têtes de liste avouent avoir eu du mal à remplir leur quota de femmes, surtout dans les petites villes. Des associations, comme La compagnie des femmes, proposent de for-

mer les candidates. Ils'agit autant de les rassurer sur leur capacité à exercer ce rôle que de leur expliquer le fonctionnement de plus en plus complexe des collectivités locales.

Pas évident, en effet, de savoir quels sont les pouvoirs réels des communes, renforcés par les lois de décentralisation mais en fait très dilués. Entre commune et État, on empile régions, départements, cantons et de plus en plus de structures intercommunales, pour les transports publics, la collecte des déchets, etc. Pour l'éducation, par exemple, les lycées dépendent des conseils régionaux, les collèges des conseils généraux (départements), les écoles primaires des conseils municipaux et les universités principalement de l'État. (r --)

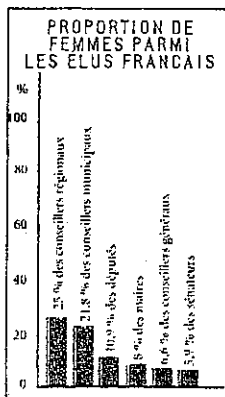
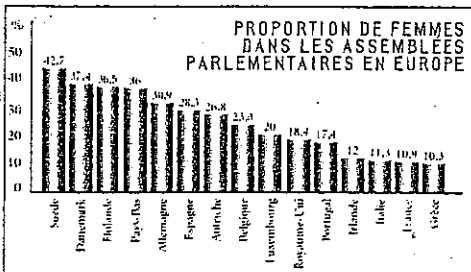
Autre problème : le partage des postes d'adjoints au maire, où la parité ne s'impose pas. Les élus devront donc résister aux pressions de leurs collègues

masculins qui voudront continuer d'exercer le pouvoir réel. Surtout, le système même des quotas risque de faire peser le soupçon sur les femmes, qui seraient élues non grâce à leurs compétences, mais à la loi. C'était l'argument de Michèle Alliot-Marie, première femme à présider le RPR, opposée à la loi sur la parité parce qu'elle

avait un «caractère insultant pour la femme». Vous savez ce qu'elles répondent, les femmes, quand on met en doute leurs capacités ? Qu'il leur sera, de toute façon, difficile de faire pire que les hommes...

Frédéric Niel

* Entendu lorsque la députée Roselyne Bachelot est montée à la tribune lors d'une réunion du RPR.



CAP EMPLOYÉ EN PHARMACIE	SUJET	Code : 50 331 04	SESSION 2002
ÉPREUVE : Environnement économique juridique	Durée : 1 heure	Coefficient : 2	Page : 4/5

NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

1) D'après le document page 4/5 répondre aux questions suivantes :

1-1 A partir de quel nombre d'habitants dans la commune faut-il une liste composée pour moitié de femmes ?

1-2 Indiquer le pourcentage de communes répondant à cette caractéristique.

1-3 Citer les trois pays d'Europe qui réservent la meilleure place aux femmes, sur le plan politique .

Quelle position occupe la France ?

1-4 Les lois de décentralisation, votées en 1982 et 1983, ont entraîné :
(cocher la case correspondante)

- La modification de la durée du mandat présidentiel
- Le transfert auprès des communes, départements, régions....d'un ensemble de compétences gérées auparavant par l'état
- L'élaboration d'une nouvelle constitution

1-5 Préciser le pourcentage de femmes siégeant au niveau du département.

2) Décrire le mode d'élection du maire et du conseil municipal et indiquer pour chacun, leur durée de mandat.

3) Citer les 3 collectivités territoriales de la France métropolitaine.

CAP EMPLOYE EN PHARMACIE	SUJET	Code : 50 331 04	SESSION 2002
EPREUVE : Environnement économique juridique	Durée : 1 heure	Coefficient : 2	Page : 5/5